



ANALYSE : Arrêté portant suspension des comités de quartier dans le cadre du ciblage des ménages bénéficiaires de l'aide alimentaire d'urgence au niveau de la commune de Grand-Dakar.

LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE GRAND-DAKAR.

- VU la Constitution ;
- VU la Loi n°89-29 du 29 avril 1989 relative à l'état d'urgence et à l'état de siège ;
- VU la Loi n°72-02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale, modifiée ;
- VU le Décret n°72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscription administrative et des chefs de village, modifié ;
- VU le Décret n° 2018-1093 du 06 juin 2018 portant nomination du Sous-préfet de l'Arrondissement de Grand-Dakar ;
- VU le Décret n°2020-830 du 23 mars 2020 proclamant l'état d'urgence sur le territoire national ;
- VU le Décret n° 2020-825 du 03 avril 2020 prorogeant l'état d'urgence sur l'étendue du territoire national ;
- VU l'arrêté n° 122 du 10 avril 2020 du Sous-préfet de l'Arrondissement de Grand-Dakar portant création de comité local de validation et de contrôle des opérations de distribution d'aides alimentaires d'urgence aux familles impactées par la pandémie du COVID-19 ;
- VU les termes de référence du processus de sélection et de distribution des appuis alimentaires aux populations impactées,
- VU les nécessités de sécurité sanitaire liées à la pandémie du COVID-19.

ARRETE

Article Premier : Pour non-conformité aux termes de référence du processus de sélection et de distribution des appuis alimentaires aux populations impactées, et pour des risques de troubles à l'ordre public, les opérations de ciblage des ménages dans le cadre du Plan de riposte FORCE COVID 19, sont suspendues dans les quartiers de la commune de Grand-Dakar.

Article 2 : En conséquence, l'Autorité administrative mettra en place une commission paritaire dans chaque quartier de la commune pour les opérations de ciblage des ménages vulnérables.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Dakar, le 23 avril 2020

AMPLIATIONS

- MINT ;
- MDCEST ;
- GRDK ;
- FDD ;
- Maire GRDK ;
- Délégués de quartier ;
- Membres ;
- Archives/ Chrono.



Mamadou Mbacké FALL